



COORDINATION  
INTER-RÉSEAUX  
NATURA 2000

## RENCONTRES NATIONALES DES ÉLUS NATURA 2000

### COMPTE-RENDU

2 NOVEMBRE 2021





# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Contexte</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>2. Ouverture des rencontres nationales</b> .....   | <b>3</b>  |
| 2.1. Message de Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la biodiversité.....   | 3         |
| 2.2. Mots d'introduction .....  | 5         |
| <b>3. Retour sur les tables rondes</b> .....  | <b>9</b>  |
| 3.1. Gouvernance des sites Natura 2000 : comment conforter l'intégration du réseau Natura 2000 dans les territoires ? ..... | 9         |
| 3.2. Comment renforcer le rôle du réseau Natura 2000 comme outil de restauration de la biodiversité ?.....                  | 14        |
| 3.3. Natura 2000 : quelles plus-values pour les territoires et comment les valoriser ? .....                                | 18        |
| <b>4. Clôture des rencontres nationales</b> .....   | <b>22</b> |
| 4.1. Mots de conclusion.....  | 22        |
| 4.2. Discours de Joël GIRAUD, secrétaire d'État en charge de la ruralité.....   | 24        |



## 1. Contexte

L'ensemble des sites Natura 2000 constitue l'un des plus grands réseaux d'espaces protégés cordonné au Monde à l'échelle d'un continent, avec plus de 27 500 sites répartis sur 18 % de la surface européenne.

En France, en 2021, 1 755 sites couvrent 12,9 % du territoire métropolitain terrestre et 33 % de la surface marine de la zone économique exclusive.

Cette biodiversité constitue un patrimoine commun et un capital pour l'avenir dont dépendent notre survie et notre qualité de vie.

Les Conservatoires d'espaces naturels, les Parcs naturels régionaux et les Réserves Naturelles sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Les trois réseaux de gestionnaires d'espaces naturels ont la volonté d'agir ensemble pour que le réseau Natura 2000 français contribue efficacement aux ambitions nationales et européennes de préservation de la nature.

Le caractère mobilisateur des élus locaux peut conduire à une démarche collective de gestion équilibrée et durable des espaces naturels qui tienne compte des préoccupations sociales et économiques.

C'est pourquoi, depuis 2019, les trois têtes de réseaux se sont associées pour développer une initiative conjointe visant à apporter une dimension politique à l'animation des réseaux d'acteurs impliqués dans Natura 2000.

Ils ont récemment été rejoints dans leur démarche par le Réseau des Grands Sites de France.

Dans ce cadre, ils ont souhaité organiser en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et le Ministère de la Transition Écologique, les premières rencontres nationales des élus Natura 2000.

L'objectif de ces rencontres est de fédérer au niveau national un réseau d'élus qui permette de faciliter le portage de cette politique et son appropriation territoriale.

## 2. Ouverture des rencontres nationales

### 2.1. Message de Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la biodiversité

**« Les rencontres nationales des élus Natura 2000 sont une première et elles se doublent d'une constitution inter-réseaux dédiée ».**

Je remercie Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Christophe Lépine, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et Charlotte Meunier, Présidente de Réserves Naturelles de France, à l'origine de cette initiative inter-réseaux.



Je salue également le Réseau des Grands Sites de France qui vient de rejoindre l'inter-réseaux ainsi que Jean-Luc Blaise, élu porte-parole du comité des élus Natura 2000.

40 % des sites Natura 2000 sont animés par un Conservatoire d'espaces naturels, un Parc naturel régional ou un gestionnaire de réserve naturelle et 60 % des comités de pilotage du réseau sont présidés par des collectivités.

L'implication directe des élus est un des facteurs de réussite de la gestion des aires protégées et de la protection de la biodiversité car elles se fondent sur la responsabilité des territoires.

Le réseau des élus va pouvoir faire entendre sa voix, contribuer par ses expériences de terrain à toutes les consultations publiques comme pour le futur Plan Stratégique National (déclinaison française de la Politique Agricole Commune).

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la stratégie nationale des aires protégées qui insiste, au-delà de la gestion et de la protection des aires protégées, sur des démarches collectives qui viennent en plus de l'animation territoriale, renforcer les compétences et partager les bonnes pratiques.

Le réseau Natura 2000 est au cœur d'une politique européenne de préservation de la biodiversité. La France y est investie depuis bientôt 30 ans et la constitution du réseau en est un résultat remarquable.

Un évènement de haut niveau sera organisé en 2022, à l'occasion des 30 ans de la Directive Habitat Faune Flore et de la présidence française de la Commission Européenne.

Le choix d'une approche contractuelle associant largement les partenaires de terrain a favorisé l'implantation du réseau dans les territoires et dans la durée.

Ce résultat est aussi celui d'une protection à la française ; où l'on concilie activités humaines et préservation de la biodiversité.

Natura 2000 a un effet remarquable sur la mobilisation des acteurs de la gestion des sites, la mise en œuvre d'actions de conservation et sur l'évolution d'activités vers des pratiques plus durables.

Cet ancrage local est par ailleurs salué par la Commission comme un modèle de réussite de l'appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité.

Natura 2000 est également un levier puissant dans l'acquisition de connaissances.

La constitution du réseau a accéléré la collecte de données sur tout le territoire et a fait émerger des outils de suivi sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les dernières études confirment que les bénéfices environnementaux sont meilleurs dans le réseau qu'en dehors : Natura 2000 est donc une politique efficace.

Une politique efficace nécessite des moyens : des échanges sont en cours avec la Commission Européenne sur le cadre d'actions prioritaires qui permet d'identifier les besoins nécessaires à la mise en œuvre des objectifs fixés dans les directives nature.



Face au rythme de dégradation de la biodiversité, il ne faut pas, pour autant, se satisfaire de la situation actuelle mais continuer à renforcer les dispositifs en place et élargir le réseau des aires protégées.

C'est ce qui est fixé dans la stratégie nationale des aires protégées avec une dimension nationale qui prévoit une mise en œuvre territorialisée en associant plus largement les acteurs locaux.

La troisième stratégie nationale de la biodiversité donnera également un cadre nouveau à l'action publique en matière de biodiversité.

Son élaboration sera fondée sur des propositions issues des territoires et des citoyens.

Son objectif est la mise en œuvre de changements transformateurs et sa déclinaison opérationnelle conduira à mobiliser tous les leviers à notre disposition : de la réglementation à la formation avec une attention particulière au financement des aires protégées et plus largement de la biodiversité qui a besoin aujourd'hui de plus de clarté pour monter en puissance.

La mobilisation passe aussi par une clarification de la répartition des compétences : la gestion des sites exclusivement terrestres devrait être transférée aux Régions en cohérence avec celui d'une partie de l'autorité de gestion des fonds FEADER.

Ce transfert est prévu dans le projet de loi 3DS qui sera prochainement examiné à l'Assemblée nationale pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette échéance doit être préparée si le vote du parlement confirme cette orientation. Pour cela, une mission visant à étudier ces nouvelles modalités de gestion a été confiée au CGEDD et à l'Inspection Générale de l'Administration.

Les résultats atteints depuis 30 ans ont contribué à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et à accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'implication des élus est majeure au moment où la stratégie européenne fixe des objectifs ambitieux de développement des aires protégées et de restauration de la nature.

Je vous remercie pour votre mobilisation et vous souhaite de fructueux échanges lors de ces premières rencontres.

## 2.2. Mots d'introduction

**Michel DELMAS - Administrateur à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie**

Je vous présente les excuses de Christophe Lépine, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, qui n'a pu se joindre à ces premières rencontres et vous accueille au nom des différents réseaux qui ont organisé cet événement en partenariat avec le MTE et l'OFB.

Je souhaiterais rappeler l'historique mouvementé du réseau Natura 2000 au moment de sa création, contexte qui s'est prolongé jusqu'au début des années



2000 et dont les difficultés initiales se sont notamment apaisées par l'orientation de Natura 2000 vers une politique essentiellement contractuelle.

La gestion des sites se fonde sur plusieurs outils : le document d'objectifs, une animation territoriale qui repose sur des conventions d'animation entre l'État et des structures animatrices et des mesures de gestion comme les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ou les contrats Natura 2000.

En dépit des bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 en termes de préservation de la biodiversité, il est de plus en plus difficile de faire perdurer la très forte dynamique rencontrée au début des années 2000 dans les territoires.

Bien que l'état de conservation des habitats et des espèces soit meilleur dans les sites Natura 2000 qu'en dehors, il n'en demeure pas moins mauvais pour un grand nombre d'entre eux.

**Des efforts doivent continuer à être faits pour que le réseau Natura 2000 tienne ses promesses de préservation de la biodiversité d'intérêt européenne.**

### Charlotte MEUNIER – Présidente de Réserves Naturelles de France

Ce rendez-vous est important : il est le premier depuis 30 ans à rassembler les élus engagés dans Natura 2000.

Il représente également l'aboutissement d'une dynamique lancée tout d'abord par trois têtes de réseaux : la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves Naturelles de France qui ont été rejointes récemment par le Réseau des Grands Sites de France.

L'initiative du rapprochement entre têtes de réseau est partie du constat que le réseau Natura 2000 n'était pas représenté en tant que tel dans les rencontres nationales, instances de gouvernance... et qu'il était difficile pour les structures animatrices, qui peuvent parfois se sentir isolées, de faire remonter leurs difficultés ou partager leurs expériences.

Le soutien du Ministère de la Transition Écologique a permis de financer la création d'un poste de coordination inter-réseaux et territoires. Depuis deux ans, Aurélie Philippeau a la charge de cette mission portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour le compte de l'ensemble des têtes de réseau.

La mission inter-réseaux s'articule avec l'Office Français de la Biodiversité qui a une mission d'animation « technique » des chargés de mission Natura 2000.

L'enjeu est d'intégrer Natura 2000 dans les instances de gouvernance, lors de l'élaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux et régionaux et de faire entendre la voix des élus.

Dans ce cadre, des actions ont déjà été réalisées comme une analyse sur l'évolution des mesures agro-environnementales ou la rédaction d'une note portant sur les enjeux liés à la décentralisation de la gestion des sites exclusivement terrestres prévue dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS).



Il est indispensable que cette réforme soit une opportunité pour améliorer la gestion financière et administrative des fonds européens dans les territoires et lever les difficultés de retards de paiement ou d'années blanches rencontrées durant la programmation 2014-2020.

Ce transfert, s'il doit se faire, doit être une occasion pour donner un nouveau souffle au réseau Natura 2000, lui donner des moyens humains, financiers ainsi que des outils qui permettront d'être plus efficace dans les territoires pour préserver la biodiversité.

La directive habitats a 30 ans l'année prochaine. Malgré des belles réalisations conduites dans les territoires, un réseau d'animateurs efficace et un réseau de sites efficient, l'érosion de la biodiversité continue.

En dépit de tous les efforts conduits jusqu'à présent, l'intégration de la biodiversité dans politiques territoriales reste insuffisante et doit être renforcée.

**Les rencontres nationales sont une occasion pour imaginer des dynamiques qui permettront de freiner le déclin de la biodiversité et lutter contre les effets des changements climatiques dans les territoires.**

**Jean-Luc BLAISE - Maire de Mantet, Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Président des Réserves Naturelles Catalanes, élu porte-parole de la mission inter-réseaux**

Je remercie les têtes de réseau pour la création de cette mission qui s'organise autour d'un comité de direction, un comité de pilotage et un comité des élus pour lequel je suis le porte-parole.

Le comité des élus a été réuni à plusieurs reprises depuis 2020. Il est composé de représentants des têtes de réseau mais également de binômes élus/techniciens. Les élus sont pour la plupart des Présidents de comité de pilotage et les techniciens, des animateurs de sites Natura 2000.

Ce comité a pour objectif de mobiliser les expertises et expériences de terrain et surtout de faire remonter les problématiques et propositions qui émanent des territoires au niveau national.

Depuis 2 ans, les enjeux identifiés par le comité des élus ont pu être partagés à de nombreuses occasions notamment lors du séminaire sur les financements européens organisé par le Ministère de la Transition Écologique en partenariat avec la Commission Européenne.

A cette occasion, la pérennisation des postes d'animateurs, la sécurisation des financements, leur suffisance et la nécessité qu'ils soient adaptés aux territoires ont été abordées.

Le travail effectué par les têtes de réseau a permis une reconnaissance du réseau Natura 2000 en tant que tel. L'intégration de la mission inter-réseaux à la Conférence des Aires Protégées de l'OFB pour représenter les élus en est un exemple.

**Il est important, pour le futur, d'accueillir dans la démarche inter-réseaux, les élus et gestionnaires de sites Natura 2000 qui sont isolés. Pour cela, une structuration au niveau régional sera indispensable.**



## Audrey COREAU – Directrice Acteurs et Citoyens à l’Office Français de la Biodiversité

Je remercie les têtes de réseau pour l’organisation de ces premières rencontres soutenues par le MTE et l’OFB dans le cadre de notre centre de ressources Natura 2000, représenté par Mara Rihouet.

Les textes parlent de sites Natura 2000 mais le vocabulaire devrait évoluer pour parler de territoires Natura 2000 au regard de leur dimension parfois très vaste et de leurs enjeux de conciliation des activités humaines.

Ce portage par les élus de terrain est majeur pour la réussite de l’ambition du réseau.

Le patrimoine naturel est un véritable atout qui doit être considéré comme une responsabilité globale à préserver, gérer, conserver et faire fructifier pour qu’il puisse se transmettre dans le temps.

La politique publique Natura 2000 est au carrefour de l’ensemble des missions de l’OFB.

La mission d’accompagnement des professionnels de la biodiversité est prise en charge, via le centre de ressources Natura 2000, avec des actions de professionnalisation, de développement des compétences, de formation et d’accompagnement technique.

Il s’agit également de la gestion en régie de sites Natura 2000 majoritairement en mer ou des missions de contrôle assurées par les inspecteurs de l’environnement.

Enfin, Natura 2000 croise les missions de connaissance de l’OFB via les suivis réalisés dans les territoires et via l’unité mixte de service Patrimoine dont l’OFB est l’un des membres fondateurs. En 2021, il a d’ailleurs publié le premier bilan sur l’efficacité du dispositif Natura 2000.

Tout cela souligne pour l’OFB l’importance de faire vivre cet interface science-gestion en s’appuyant sur un réseau d’acteurs pertinent et efficace pour le déploiement des politiques de biodiversité. C’est l’une des fonctions clés des centres de ressources de l’OFB.

Pour le centre de ressources Natura 2000, l’actualité concerne les Grands Prix Natura 2000. Pour l’édition 2021, leur remise est prévue le 17 novembre au salon des maires et des collectivités locales.

Enfin, l’OFB travaille pour apporter à la France des moyens financiers supplémentaires avec le portage d’un programme européen Life Stratégique Nature.

Le réseau Natura 2000 a toute sa place dans les ambitions françaises de préservation de la biodiversité et en particulier dans la stratégie nationale des aires protégées. L’intégration des aires protégées dans les politiques territoriales est un nouvel axe très important de cette stratégie. Le réseau des élus Natura 2000 représenté aujourd’hui, avec son ancrage territorial, est un atout pour sa mise en œuvre.

**Des synergies seront à développer entre la mission inter-réseaux et l’OFB pour renforcer cet ancrage territorial à travers des dispositifs existants comme les Territoires Engagés pour la Nature par exemple.**



## 3. Retour sur les tables rondes

Animation : Jean-Charles CATTEAU

### 3.1. Gouvernance des sites Natura 2000 : comment conforter l'intégration du réseau Natura 2000 dans les territoires ?

Depuis l'adoption de la loi sur le développement des territoires ruraux, le mode de gouvernance français des sites Natura 2000 offre aux collectivités territoriales un rôle prépondérant.

En effet, 60 % des comités de pilotage sont actuellement présidés par un élu et plus de 13 000 communes sont concernées par un site Natura 2000 (données MTE).

Il appartient ainsi aux représentants des collectivités territoriales d'assumer, en priorité, la présidence de comités de pilotage (copil) et ainsi, de contribuer à l'appropriation locale des objectifs de développement durable définis dans les sites Natura 2000.

#### Intervenants :

**Jean-François PAILLARD** - Élu à la commune de Bures-en-Bray, Vice-Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray, Président du copil du site « Pays de Bray humide » (Seine-Maritime)

**Thierry DUVAL** - Élu à la commune de Belles-Forêts, Président du copil du site « Étang et Forêt de Mittersheim, cornée de Ketzling » (Moselle)

**Stéphane ROUDIER** - Maire de Condat-sur-Vézère, Vice-Président de la communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, Président de la commission agriculture et forêt du Grand Site de France Vallée de la Vézère, Président du copil du site « Coteaux calcaires de la vallée Vézère » (Dordogne)

#### Objectifs de la table ronde :

- Mesurer le chemin parcouru depuis le transfert de la gouvernance des sites Natura 2000 aux élus de terrain : identifier les facteurs de réussite et souligner les points de vigilance.
- Croiser les retours d'expérience entre anciens présidents de copil et nouveaux mandataires.

#### Questions ciblées aux intervenants :

**Jean-Charles CATTEAU, animateur des rencontres** - M. Duval, vous êtes dans votre deuxième mandat de Président de comité de pilotage. D'après votre expérience, vos responsabilités en tant que Président de comité de pilotage vous semblent-elles suffisantes pour porter le dispositif Natura 2000 dans les territoires ?



**Thierry DUVAL** - Je suis un élu qui a de la chance : mon territoire est situé au cœur du Parc naturel régional de Lorraine pour lequel je suis Vice-Président. Cela me permet de bénéficier de l'ingénierie du Parc et d'avoir des échanges réguliers avec son équipe de salariés.

J'ai également participé à des chantiers bénévoles organisés par le Parc, ce qui m'a permis de créer un réseau relationnel mais également de mieux comprendre les difficultés de gestion de certains milieux naturels.

De manière plus globale, l'existence d'un réseau de spécialistes sur lequel il est possible de s'appuyer est indispensable pour accompagner les élus dans leur travail de Président de comité de pilotage et éviter qu'ils se sentent isolés.

Je suis un élu du territoire : je connais donc très bien ses acteurs et ses enjeux, ce qui me permet d'être réactif et d'avoir la légitimité pour susciter des envies.

Par exemple, en tant que maire de la commune de Belles-Forêts et également naturaliste de profession, j'ai transmis l'idée au Parc de réaliser un contrat Natura 2000 avec Voies Navigables de France pour maintenir des îlots d'arbres sénescents.

J'ai également la chance d'être sur un territoire sur lequel la communauté de communes est fortement impliquée dans la préservation de la biodiversité puisqu'elle vient d'être reconnue Réserve de biosphère. Cet engagement à une échelle supra permet un soutien des actions portées à un niveau plus local.

**Jean-Charles CATTEAU** - M. Paillard, vous avez été élu Président d'un comité de pilotage en 2020. Quels sont vos ressentis au terme d'un peu plus d'un an d'exercice de cette nouvelle fonction ?

**Jean-François PAILLARD** - Les 5 premiers mois ont été consacrés à l'appropriation technique de Natura 2000 avec la lecture du document d'objectifs et des différents comptes rendus concernant le site.

Depuis 6 mois, je suis sur le terrain une fois par semaine dans le cadre d'inventaires réalisés sur différentes espèces et de la mise à jour de la cartographie des habitats.

Mon premier retour est qu'il faut une structure porteuse forte, ce qui est mon cas avec le PETR du Pays de Bray qui accueille deux ingénieurs dans le domaine de l'environnement et l'agriculture et qui sont là pour me suivre et me conseiller.

J'ai souhaité aller rapidement sur le terrain pour rencontrer, en binôme avec l'animateur du site, l'ensemble des 29 élus, afin de connaître leur niveau d'appropriation et de compréhension des enjeux du site.

Ce site étant très fragmenté, il ne concerne finalement que quelques dizaines d'hectares par commune. L'appropriation des enjeux de préservation de la biodiversité est donc difficile et le territoire n'est pas reconnu en tant que site Natura 2000 par les élus.

Autre constat : la déprise agricole va plus vite que les études de suivi des habitats. De nombreux milieux ouverts se referment voire disparaissent ; ce qui peut aboutir à un déclassement de certains secteurs au moment de la mise à jour des cartographies.



Les suivis des espèces sont à l'inverse beaucoup plus réguliers et permettent d'adapter de manière plus efficace les mesures de gestion.

**Jean-Charles CATTEAU** - M. Roudier, vous avez mis en place en partenariat avec plusieurs communes du site Natura 2000, une Association Foncière Pastorale Libre qui mobilise aujourd'hui 140 propriétaires pour une surface de 1 200 hectares. Quelles sont, selon vous, les clés de réussite pour convaincre et faire adhérer les acteurs présents dans les sites Natura 2000 ?

**Stéphane ROUDIER** - Cela fait 20 ans que je suis élu et que je vis entouré dans ma vallée par les coteaux calcaires que j'ai progressivement vu s'embroussailler et dont la richesse spécifique associée s'est amoindrie au fil du temps.

Ce constat a été partagé avec les élus de 3 communes au départ puis, 4 deux ans après, ainsi qu'avec des propriétaires qui avaient connu des usages agricoles anciens qui permettaient d'entretenir les paysages.

Ce partage a permis de fédérer les élus et 140 propriétaires pour créer une Association Foncière Pastorale Libre (AFPL).

L'objectif était de limiter l'embroussaillage, limiter le risque incendie et préserver la biodiversité dont les espèces chassables.

En répondant à plusieurs problématiques, il y a eu une adhésion unanime des propriétaires concernés.

Deux éleveurs ont pu être installés, des contrats Natura 2000 ont été signés et des actions hors site Natura 2000 ont également été réalisées.

Sur le plan économique, ce projet est une réussite car les deux éleveurs vivent de leur travail.

L'AFPL est devenu un outil d'aménagement du territoire au service des sites Natura 2000.

#### Échanges avec les participants :

**Thierry LECOMTE, Président du copil du site « Marais Vernier, Risle maritime »** - Cela fait 30 ans que je suis investi dans le réseau Natura 2000 et je constate que celui-ci n'est pas aussi bien intégré dans les territoires que ce que l'on souhaiterait au regard de l'urgence à intervenir pour limiter l'érosion de la biodiversité.

Il y a deux écueils que j'analyse. Quand je rencontre un certain nombre d'élus qui n'ont pas connu les débuts de mise en œuvre de la politique, je me rends compte qu'il y a un problème dans le terme Natura 2000, qui avait du sens dans les années 90 car c'était devant nous, mais qui aujourd'hui est devenu « ringard ». Il y a un besoin de faire évoluer Natura 2000 et ses directives.

Le deuxième point concerne le turn-over important des chargés de missions Natura 2000 dû au manque de consolidation de leurs postes et à sa complexité. Il leur faut, en effet, avoir une double compétence : une compétence concernant les connaissances écologiques du territoire et une compétence en animation territoriale pour connaître les acteurs locaux et être reconnu et adopté par eux.



**Anne Claire ORIOL, Présidente des copils des sites Natura 2000 de la Crau** - J'ai été élue, l'année dernière, Présidente de sites Natura 2000 de plus de 43 000 ha.

Ma première difficulté a été de comprendre à quoi servait Natura 2000.

En tant qu'élue, je connais très bien mon territoire mais je ne connaissais pas les enjeux Natura 2000.

De plus, la structure animatrice du site est une commune qui porte l'animation pour 12 autres communes, ce qui être parfois compliqué à gérer.

**Michaël WEBER, Président de la FPNRF** - Ce qui est intéressant dans le retour de Thierry Duval est que d'un côté, il a un engagement d' élu et de l'autre un engagement professionnel. La question que je souhaiterais lui poser est donc : Comment un élu non spécialiste peut-il s'approprier les enjeux scientifiques présents dans un site Natura 2000 ?

Concernant le nom « Natura 2000 », collectivement il y a une question à se poser : est-ce que l'on veut que le dispositif Natura 2000 soit connu par nos concitoyens ou est-ce que l'on veut qu'il soit une appropriation des animateurs et des élus locaux ?

J'ai le sentiment que depuis quelques années Natura 2000 commence à être connu par les concitoyens et cela prévaut sur tout le reste, même si la dénomination « Natura 2000 » a peut-être perdue un peu de sens.

Il faut cependant travailler sur une clarification de la compréhension des enjeux Natura 2000.

**Thierry DUVAL** - En tant qu' élu, les portes s'ouvrent, nous sommes écoutés. Le titre d' élu permet d'être un bon porte-parole. Un élu non spécialiste peut tout à fait devenir Président de comité de pilotage. L'absence de connaissances naturalistes est compensée par la connaissance des acteurs du territoire, ce qui est essentiel.

**Jean-Charles CATTEAU** - Comment faire pour mobiliser les élus qui ne sont pas présents aujourd'hui ?

**Thierry DUVAL** - Il faut mettre en avant les résultats obtenus notamment dans le cadre de partenariats avec les agriculteurs ou les pisciculteurs et montrer que les aides financières permettent de porter des actions dans les sites Natura 2000.

**Stéphane ROUDIER** - Il est important pour un élu de bien connaître son territoire et les utilisateurs des milieux naturels. Effectivement, c'est une plus-value pour un élu d'être un naturaliste mais aujourd'hui, il s'impose aux collectivités de mettre en place des PCAET, de prendre en compte la biodiversité dans le cadre de PLUi... ce qui leur permet de se questionner de plus en plus et de se former sur la thématique de la préservation des milieux naturels.

**Question d'un participant par visio-conférence** : Quel regard portez-vous sur la décentralisation des sites exclusivement terrestres aux régions prévue dans le cadre du projet de loi 3DS ?



**Stéphane ROUDIER** - Aujourd'hui, le travail sur le terrain s'effectue avec la DDT qui connaît bien les dossiers et les acteurs locaux. Mon interrogation porte sur le maintien de ce lien. Est-ce qu'il y aura toujours un référent délégué aux territoires pour maintenir des relations de proximité ?

**Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller Régional à la Région Bourgogne Franche-Comté** - Des interrogations se posent également du côté de la Région. Ce transfert peut amener des opportunités en particulier dans l'affirmation de notre rôle de chef de filât et dans la cohérence de l'articulation avec d'autres politiques régionales. Mais je souhaiterais souligner trois points de vigilance qui me sont propres : le premier porte sur le périmètre de transfert qui est partiel et qui ne concerne pas la compétence de création et d'extension de sites Natura 2000. Le deuxième point de vigilance concerne les moyens transférés de l'État aux Régions et le troisième, le personnel.

**Marine HEDIARD, chargée de mission Natura 2000** - Tout d'abord une remarque : l'ancienneté des animateurs est très importante pour la confiance des acteurs du territoire mais elle l'est tout autant pour les agents des services déconcentrés de l'État.

Je voudrais poser une question à M. Paillard : qu'est-ce qui vous a motivé à devenir Président de comité de pilotage ?

**Jean-François PAILLARD** - Ce qui m'a motivé est le rôle de transmetteur de connaissances que doit jouer le Président de comité de pilotage auprès des autres élus. Lorsque cela est bien fait, le travail d'appropriation porte ses fruits. Par exemple, j'ai été contacté récemment par un élu qui souhaiterait étendre le périmètre Natura 2000 sur sa commune, ce qui montre que Natura 2000 commence à être perçu comme un atout pour les territoires.

**Michel DELMAS** - Je voulais également soulever le turn-over des animateurs ainsi que la baisse des ETP affectés à Natura 2000 dans les services déconcentrés de l'État. Pour l'avenir, il faudrait également simplifier les financements pour l'animation.

#### Conclusion :

**Jean-Charles CATTEAU** - Si vous deviez faire une proposition pour améliorer ou faire évoluer le dispositif Natura 2000, quelle serait-elle ?

**Jean-François PAILLARD** - Je souhaite que le réseau Natura 2000 soit étendu pour le rendre plus cohérent avec les enjeux des territoires et qu'il soit visible sur le terrain pour être mieux connu des élus et des citoyens.

**Thierry DUVAL** - Il faut trouver un moyen pour raccrocher les structures animatrices qui peuvent se sentir isolées. En formant un réseau qui permette de former les élus et les animateurs, de les accompagner dans leurs missions, le turn-over sera très certainement moins important et l'ancrage territorial sera plus fort.

**Stéphane ROUDIER** - Il faudrait réaliser un travail de terrain auprès des bénéficiaires potentiels de contrats pour être plus lisible et susciter la mise en œuvre de projets dans les sites Natura 2000.



### 3.2. Comment renforcer le rôle du réseau Natura 2000 comme outil de restauration de la biodiversité ?

En dépit des efforts de gestion consentis jusqu'à maintenant, les trois rapports menés jusqu'à ce jour, ne permettent pas de constater une évolution favorable de l'état de conservation de la majorité des espèces et des habitats visés par les deux directives nature.

En revanche, une analyse comparative montre que l'état de conservation est significativement meilleur dans les sites Natura 2000 qu'en dehors de ceux-ci.

Ce constat met en avant le rôle du réseau Natura 2000 comme levier incontournable de préservation de la biodiversité mais il conduit, en parallèle, à s'interroger sur l'efficacité des actions entreprises à ce jour et les moyens à déployer pour améliorer sa qualité.

Les élus de terrain, notamment en tant que Présidents de copil, constituent des partenaires essentiels aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité.

La réussite du réseau Natura 2000 repose grandement sur sa capacité à mobiliser largement dans les territoires et, à s'appuyer sur les dynamiques locales.

#### Intervenants :

**Yann VIVAT** - Maire de Rompon, Président du copil du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre » (Ardèche)

**Nelson FONSECA** – Conseiller communautaire à la Ville de Dreux (Eure-et-Loir)

**Sylvie SCHNEIDER** - Maire de Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie)

#### Objectif de la table ronde :

Partager des solutions mises en place par des élus locaux pour porter des projets ambitieux de restauration/préservation de la biodiversité qui tiennent compte des contraintes budgétaires auxquelles ils sont confrontés et qui soient profitables à leurs territoires.

#### Questions ciblées aux intervenants :

**Jean-Charles CATTEAU** - M. Vivat, la Mairie de Le Pouzin, la Communauté de communes Rhône-Crussol et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ont porté conjointement une étude scientifique sur les chauves-souris. Selon vous, quels sont les avantages et difficultés d'avoir une approche multi-sites et multi-animateurs dans le montage de projets en faveur de la biodiversité ?

**Yann VIVAT** - La nature n'a pas de frontières administratives. A l'occasion d'un projet d'étude sur les chauves-souris concernant le site Natura 2000 animé par la commune du Pouzin, il y a eu un rapprochement avec les sites Natura 2000 voisins qui présentaient des enjeux similaires. Les animateurs se sont réunis pour rédiger un cahier des charges commun et une convention a été signée entre les différents partenaires du projet.

Cette mutualisation positive a permis de créer du lien entre les animateurs, de réaliser une étude plus vaste et complète sur la migration des chauves-souris



et également d'avoir une force de frappe plus importante auprès des services de l'État.

Cette mutualisation a également permis d'appuyer une démarche de création d'une Réserve Naturelle Régionale.

**Jean-Charles CATTEAU** - Quel est votre profil professionnel ? Êtes-vous naturaliste ?

**Yann VIVAT** - Non. Je suis rentré dans le réseau Natura 2000 car je m'intéresse à mon territoire, à la préservation de ses espaces que j'ai vu s'abîmer notamment par l'urbanisation croissante et non maîtrisée.

Natura 2000 correspond à ce qui me plaît dans la politique de l'écologie à savoir la préservation des milieux naturels tout en permettant des activités humaines.

Les démarches environnementales fonctionnent à partir du moment où elles sont appropriées par les habitants. Si je devais faire un vœu pour l'avenir, il serait que l'on puisse, avec l'outil Natura 2000, faire de la promotion, avoir des actions de sensibilisation... pour expliquer davantage aux habitants pourquoi il faut préserver le patrimoine naturel.

**Jean-Charles CATTEAU** - Mme Schneider, des travaux de restauration de zones humides ont été réalisés dans votre commune au moyen de financements Natura 2000. En parallèle, la communauté de communes Cœur de Savoie, dont fait partie la commune de Sainte-Hélène-du-Lac, porte un contrat vert et bleu de la Région Auvergne Rhône Alpes. Quels sont pour vous les avantages et à l'inverse les difficultés que peut présenter la superposition de plusieurs programmes sur une même zone géographique ?

**Sylvie SCHNEIDER** - Il y a plusieurs superpositions sur le territoire : zone humide, ZNIEFF, Natura 2000... et plus récemment est arrivé le contrat vert et bleu porté par la communauté de communes.

La difficulté a été de trouver pour la commune des projets qui puissent d'inscrire dans ce contrat vert et bleu à un moment où il n'y avait pas forcément de besoins identifiés.

Les avantages sont de pouvoir bénéficier de nouvelles ressources financières et d'une ingénierie complémentaire.

**Jean-Charles CATTEAU** - M. Fonseca, la ville de Dreux a signé un contrat Natura 2000 dont l'objectif était de restaurer une pelouse calcaire située sur une parcelle communale. Quelles solutions avez-vous trouvées pour mettre en œuvre ce projet de développement durable tout en tenant compte des contraintes budgétaires de votre collectivité ?

**Nelson FONSECA** - En plus du contrat Natura 2000 signé, la ville a signé une convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels sur la pelouse calcaire et a monté un partenariat avec un éleveur.

La ville a souhaité qu'il y ait, en plus, une sensibilisation des habitants aux enjeux de préservation de la biodiversité avec, par exemple, l'organisation



d'une transhumance une fois par an ou des animations auprès des scolaires et des habitants.

Le coût global du projet est de 100 000 euros avec un coût pour la collectivité de 57 000 euros. Le reste est permis grâce aux différentes conventions pluriannuelles.

C'est la volonté politique de la nouvelle équipe municipale en place qui a permis de développer ces actions en faveur de la biodiversité. Auparavant, il n'y avait pas de service de la transition écologique à la ville de Dreux. Il a été créé récemment avec un premier budget en 2021 qui sera doublé en 2022.

**Jean-Charles CATTEAU** - Avez-vous pu mesurer l'effet des actions réalisées en termes d'acceptation du site ? Est-ce que les choses ont évolué ?

**Nelson FONSECA** - Grâce aux animations, il y a une vraie appropriation du site par les enfants qui sensibilisent leurs parents. D'autres projets vont suivre : une étude sur l'introduction d'une espèce menacée va être lancée ainsi qu'un projet de sentier pédagogique.

### Échanges avec les participants :

**Question d'un participant par visio-conférence** - M. Vivat, comment a été financée l'étude sur les chiroptères et qui la supervisait ?

**Yann VIVAT** - Le portage multi partenarial du projet a permis de mobiliser un peu plus d'autofinancement, ce qui a eu pour effet d'avoir plus de fonds de la part de l'État. Le département de l'Ardèche a également participé financièrement.

Sur une étude d'environ 40 000 euros, le reste à charge pour les collectivités était d'environ 3 700 euros.

La coordination s'est faite avec les 3 animateurs des 3 sites avec des réunions régulières et c'est la communauté de communes qui a porté l'appel d'offres car c'est elle qui avait les services juridiques et administratifs les mieux équipés pour suivre le projet.

**Thierry LECOMTE** - Le but de cette table ronde est de renforcer le rôle de Natura 2000 comme outil de restauration de la biodiversité.

L'écologie est une science qui évolue rapidement. Or les directives nature n'intègrent pas suffisamment les fonctionnalités écologiques. Quid par exemple des insectes pollinisateurs ? Ces directives doivent évoluer. Nous devons peser sur les instances pour améliorer ces outils et qu'ils puissent répondre aux enjeux actuels de la biodiversité.

**Remarque d'un participant par visio-conférence** - La présidence des sites Natura 2000 a une durée de 3 ans. Ce mandat ne permet pas aux collectivités territoriales porteuses d'un site Natura 2000 de se projeter sur du long terme.

**Yann VIVAT** - Généralement, il y a peu de candidats au moment du renouvellement des structures porteuses de sites Natura 2000 et de l'élection du Président de comité de pilotage. Un élu en place a donc de fortes chances d'être reconduit dans son mandat. L'avance financière qui doit être faite pour



les postes d'animateurs Natura 2000 peut être un frein pour certaines collectivités à s'engager dans la démarche.

**Michel DELMAS** - Il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur les réseaux existants (PNR, Cen, Réserves...) pour bénéficier de leur expertise dans le montage de projets visant la restauration de la biodiversité. Il y a d'autres financeurs à rencontrer comme les agences de l'eau pour diversifier les sources de financement.

**Stéphane ROUDIER** - Monter des projets peut être facile quand il y a une volonté politique mais financièrement, les retards de paiement peuvent être très impactant pour les budgets des petites communes. Des efforts doivent être faits pour améliorer les délais de remboursement des montants engagés.

**Pauline ROCARPIN, chargée de mission Natura 2000** - Sur nos sites Natura 2000, il y a beaucoup de projets d'investissement qui n'aboutissent pas à cause de la part d'autofinancement obligatoire à apporter pour les collectivités. Cela est d'autant plus compliqué lorsque le projet va au-delà du périmètre de la commune. Vouloir est une chose, pouvoir en est une autre.

En région PACA, il y a peu de contrats Natura 2000 à cause du turn-over important des animateurs, du problème d'avance de trésorerie et de l'impossibilité de faire des contrats Natura 2000 sur des surfaces agricoles.

**Michaël WEBER** - Le sujet de l'autofinancement avance car nous avons obtenu dans la discussion au Sénat du projet de loi 3DS une ouverture sur le sujet et nous espérons que les députés suivront au moment du passage du texte à l'Assemblée nationale.

**Benoît BARANGER, maire de Bourgueil** - La question des financements m'interroge notamment sur leur pérennité dans le cadre du projet de loi 3DS.

La question de la formation des élus est également importante et doit être creusée.

Enfin est-ce que les territoires Natura 2000 ne pourraient-ils pas être valorisés comme des territoires à biodiversité positive ?

#### Conclusion :

**Jean-Charles CATTEAU** - Si vous deviez faire une proposition pour améliorer ou faire évoluer le dispositif Natura 2000, quelle serait-elle ?

**Yann VIVAT** - Je souhaiterais partager trois choses. La première est qu'une des recettes pour être efficace dans les territoires est de monter des projets simples. La deuxième concerne les moyens qui doivent être suffisants pour assurer le travail d'animation dans les sites Natura 2000. La troisième concerne la loi 3DS. La biodiversité est un sujet national, l'État doit garder un rôle important pour garantir sa pérennité sur le long terme. Redonner le pouvoir aux élus comme cela est le cas pour Natura 2000 fonctionne au niveau local mais il faut garder un cadrage national de la politique pour éviter que les décisions qui seront prises par les Régions soient soumises à des choix politiques.



**Sylvie SCHNEIDER** - Tout d'abord, je souhaitais dire que Natura 2000 est un nom qui parle à la population.

En termes de proposition d'amélioration, il faudrait agir pour informer davantage le public et avoir plus de moyens en termes de communication.

**Nelson FONSECA** - En tant que jeune élu, je suis plus venu chercher du conseil et de l'information. Je n'ai pas pour le moment de souhait particulier à émettre mais j'ai entendu des choses très intéressantes notamment en termes de possibilités de financement qui seront utiles à la Ville de Dreux.

**Yann VIVAT** - Je souhaitais vous remercier pour cette après-midi. En Ardèche, nous sommes un peu isolés et la structuration d'un réseau est importante : il faut être ensemble pour avoir du poids. Cette initiative va dans le bon sens et j'espère qu'elle permettra de peser davantage dans les décisions politiques nationales. Je tenais également à remercier toutes les structures animatrices, élus et chargés de mission qui s'engagent dans leur territoire.

### 3.3. Natura 2000 : quelles plus-values pour les territoires et comment les valoriser ?

Une plus-value doit s'entendre comme une valeur ajoutée du dispositif par rapport à une situation où Natura 2000 n'existerait pas.

En effet, en plus de sauvegarder la valeur intrinsèque de la nature, le réseau Natura 2000 peut également apporter de nombreux avantages socio-économiques aux territoires tels que le maintien de la qualité de l'eau, la préservation du paysage ou le développement du tourisme de nature.

Depuis la pandémie, les sites Natura 2000 et les aires protégées de manière plus globale sont victimes de leur succès et attirent un grand nombre de visiteurs locaux ou de touristes qui viennent profiter des bienfaits qu'apportent les espaces naturels.

Au centre de la relation entre les aires protégées et les acteurs de leurs territoires, les élus doivent trouver des bénéfices réciproques pour continuer à développer des projets d'aménagement tout en préservant la biodiversité au cœur de laquelle leurs territoires se trouvent.

#### Objectifs de la table ronde :

- Faire la démonstration des avantages socio-économiques offerts par le réseau Natura 2000.
- Conforter le dispositif Natura 2000 comme outil de développement durable des territoires.

#### Intervenants :

**Michel AIMÉ** - Maire de Sauviac Vice-président à l'environnement et à l'agriculture de la communauté de communes du Bazadais, Vice-Président du syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne pour le volet GEMAPI/Natura 2000, Président de plusieurs copils de sites Natura 2000 (Gironde)



**Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES** - Maire de Molac, Présidente du copil du site « Vallée de l'Arz » (Morbihan)

**Anne-Claire ORIOL** - Adjointe à la mairie de Saint-Martin-de Crau, Présidente des copils des sites « Crau centrale - Crau sèche » (ZSC) et « Crau » (ZPS) (Bouches-du-Rhône)

#### Questions ciblées aux intervenants :

**Jean-Charles CATTEAU** - Mme Costa Ribeiro Gomes, le site Natura 2000 de la vallée de l'Arz rencontre un attrait touristique en expansion lié à la notoriété du village de Rochefort-en-terre. Le site est très fréquenté par les locaux et de plus en plus par des touristes. En tant qu'élue et Présidente de copil, comment arrivez-vous à concilier fréquentation touristique et préservation de la biodiversité dans le site Natura 2000 ?

**Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES** - Une étude paysagère est en cours avec les acteurs locaux et l'office de tourisme. Elle comprend un travail sur les cheminements qui permet, en intégrant les personnes qui vivent et qui fréquentent les sites, de gérer beaucoup plus facilement les flux.

**Jean-Charles CATTEAU** - Mme Oriol, les deux sites Natura 2000 de la Crau concernent plus de 43 000 ha où s'exprime une richesse exceptionnelle. Quels outils de communication avez-vous développé pour sensibiliser les différents acteurs et usagers de ces sites et quelles sont leurs retombées en termes de préservation de la biodiversité et d'identité territoriale ?

**Anne-Claire ORIOL** - Des rendez-vous ont été organisés en binôme avec la chargée de mission auprès des 12 communes (élus et techniciens). A chaque fois, un document leur a été remis pour expliquer Natura 2000 de l'échelle européenne à l'échelle locale, avec un zoom sur les enjeux à l'échelle de leur commune. Le retour a été très positif car ils avaient des a priori forts sur la politique en raison d'un manque d'informations. Ces rendez-vous ont également été l'occasion de leur expliquer que la concertation est très importante et qu'elle facilite la conduite de projets en site Natura 2000. Enfin, la rencontre avec la chargée de mission a permis de leur expliquer son rôle et de leur expliquer qu'elle était là pour les accompagner.

Quelques communes ont ensuite utilisé les documents remis pour communiquer sur leur territoire et une commune a sollicité l'animatrice pour venir faire une présentation à l'ensemble de l'équipe municipale.

**Jean-Charles CATTEAU** - Menez-vous des actions en direction du jeune public ?

**Anne-Claire ORIOL** - Oui. Il a été proposé aux communes volontaires, d'organiser un concours de dessin dans les écoles pour que les enfants dessinent à quoi leur faisait penser Natura 2000. Une remise des prix va être organisée en présence des parents pour les sensibiliser par la même occasion.

Autre exemple, lors de la fête de la nature, un parcours d'orientation ludique a été organisé pour sensibiliser les enfants sur 4 espèces d'intérêt communautaire.



**Jean-Charles CATTEAU** - M. Aimé, une grande partie de la biodiversité d'intérêt communautaire de votre territoire est inféodée aux milieux aquatiques ou humides. De nombreuses mesures agro-environnementales et climatiques ont été signées par des agriculteurs désireux d'adapter leurs pratiques aux enjeux de ces milieux. Selon vous que pourrait-on faire pour que Natura 2000 devienne un outil de valorisation des bonnes pratiques agricoles ?

**Michel AIMÉ** - Les agriculteurs qui ont signé une MAEC sont fiers de leur engagement mais il manque des retombées économiques. Il faut que les aides soient maintenues et qu'elles évoluent davantage en fonction de leur engagement. Beaucoup d'agriculteurs font de la vente directe ou en circuit-court et il pourrait être intéressant d'imaginer un système avec une étiquette « agriculteur engagé en Natura 2000 » sur les produits manufacturés.

D'autre part, nous avons rarement le réflexe d'intégrer un agriculteur en site Natura 2000 dans un circuit de tourisme rural ou de tourisme vert. Les agriculteurs pourraient ouvrir leur exploitation pour expliquer les actions qu'ils conduisent en faveur de la biodiversité.

Aujourd'hui nous avons parlé de réseau d'élus, de réseau d'animateurs mais nous n'avons pas parlé de réseau d'agriculteurs. Ils pourraient ainsi se sentir moins isolés et réfléchir ensemble sur des idées de valorisation.

#### Échanges avec les participants :

**Jean-François PAILLARD** - Il existe une carence scientifique sur les services écosystémiques apportés par les milieux naturels en site Natura 2000.

**Thierry LECOMTE** - Le concept de biodiversité n'est pas toujours bien compris : on s'arrête souvent aux espèces alors que les fonctionnalités des écosystèmes sont très importantes. C'est le propos d'une science qui s'appelle l'écologie.

Je souhaitais également témoigner d'un exemple de plus-value de Natura 2000. Dans mon territoire situé dans le Marais Vernier (rive gauche de la Seine, Eure), Natura 2000 a été un tremplin pour l'obtention du label international RAMSAR. Le plan de gestion d'un site RAMSAR s'appuie, quand il existe, sur le document d'objectifs d'un site Natura 2000. La superposition des deux périmètres a ainsi facilité l'obtention du label et a permis d'amplifier la valorisation du site Natura 2000.

**Michel DELMAS** - Je souhaitais revenir sur les services écosystémiques. Le ministère a demandé aux agences de l'eau d'expérimenter des PSE (paiements pour services environnementaux). Sur le bassin Rhône-Méditerranée, il y a une quinzaine de projets qui financent des changements de pratiques agricoles par exemple. J'encourage les structures animatrices à inscrire leurs sites Natura 2000 dans ce type de projets.

**Jean-Luc BLAISE** - Tous les exemples de superposition d'aires protégées ne se passent pas bien. Il reste beaucoup de travail de sensibilisation et de concertation à faire dans les territoires.

**Michel AIMÉ** - Sur notre territoire, certaines de nos forêts de feuillus notamment en ripisylve sont menacées par le bois énergie. Le développement



de ce secteur économique est inquiétant car il engendre des destructions de milieux naturels sur certains endroits alors que des efforts de restauration sont faits sur d'autres, notamment par la profession agricole. Il reste encore du travail pour protéger la biodiversité.

**Pauline ROCARPIN** - Il pourrait être intéressant de créer un réseau des bénéficiaires de contrats Natura 2000 / chartes pour valoriser leurs engagements, partager leurs difficultés et motiver de nouveaux signataires potentiels à s'engager.

**Olivier RIQUET, chargé de mission Natura 2000** - La crédibilité des animateurs sur le terrain est importante. Valoriser les actions positives réalisées dans les sites Natura 2000 nécessite cependant d'avoir de la cohérence dans les politiques publiques. Vous avez évoqué la filière bois énergie qui peut être en opposition avec la préservation de la biodiversité. Une autre incohérence est celui de la compensation forestière en cas de restauration de milieux ouverts par défrichement. Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente d'un décret qui permettrait de déroger à cette obligation en Natura 2000.

**Charlotte MEUNIER** - Les enjeux qui ont été abordés font écho à ce qui se passe dans les sites Natura 2000 et dans d'autres types d'aires protégées et nous avons un intérêt commun à travailler tous ensemble.

La communication / sensibilisation mérite une attention particulière. En plus des outils déjà cités par les participants, il pourrait être intéressant de travailler avec l'OFB et le MTE pour avoir des actions de communication à l'échelle nationale déclinables dans les territoires.

J'aurais souhaité demander aux élus s'ils considèrent le comité de pilotage comme une plus-value ?

**Anne-Claire ORIOL** - Oui. Les élus sont les porte-paroles mais nous avons besoin des acteurs qui vivent dans les sites Natura 2000 pour avancer. Leur présence dans les comités de pilotage est donc très importante et permet de réfléchir tous ensemble.

**Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES** - Il faut faire confiance aux usagers qui peuvent faire des propositions intéressantes qui vont dans le sens de Natura 2000.

**Dominique GÉRARD, mairie de Le Pouzin** - Il faut que les animateurs continuent d'aller dans les écoles, proposent des sorties avec les élus, le grand public pour les sensibiliser.

**Nathalie KREMER, ville de Dreux** - La biodiversité ne s'adresse pas qu'à une certaine partie de la population mais à tous. Il faut créer des ponts entre les projets de la politique de la ville et Natura 2000. Il serait intéressant de créer un réseau inter-dispositifs sur les dynamiques de sensibilisation des différents types de public par exemple.

**Sébastien FLORES, OFB** - 14 Régions portent le programme Territoire Engagé pour la Nature qui permet de reconnaître l'engagement de collectivités territoriales. Actuellement plus de 260 collectivités sont engagées. Des actions



sont également portées par les Agences Régionales de la Biodiversité qui organisent des formations, rencontres sur des sujets variés à destination des élus. Des synergies sont à faire avec le réseau Natura 2000.

**Soline ARCHAMBAULT, directrice du RGSF** - Je souhaitais remercier les 3 têtes de réseau de nous avoir invitées à les rejoindre et je voulais faire part d'un rapport d'étonnement. Je suis impressionnée par l'investissement des élus qui doivent se former souvent seuls sur des sujets très techniques et qui ont en même temps une action concrète sur le terrain. Les témoignages sont très positifs sur la politique Natura 2000 malgré le manque de moyens humains et financiers auxquels sont confrontés les structures animatrices. La réforme à venir doit être l'occasion d'écouter les élus, être attentif à mieux les former et leur donner les moyens suffisants pour poursuivre leur action.

#### Conclusion :

**Jean-Charles CATTEAU** - Avez-vous un dernier message à adresser pour conclure cette table ronde ?

**Michel AIMÉ** - Je pense que le terme « Natura 2000 » doit être gardé. Il constitue l'année zéro à partir de laquelle nous pouvons évaluer ce qui a été fait.

Je m'interroge un peu concernant le transfert aux Régions car il y aura des assemblées politiques plus ou moins sensibles aux politiques environnementales.

**Anne-Claire ORIOL** - Je souhaiterais insister sur la nécessité de communiquer, d'expliquer Natura 2000 aux élus ainsi qu'aux usagers pour qu'ils s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité.

## 4. Clôture des rencontres nationales

### 4.1. Mots de conclusion

**Jean-Luc BLAISE** - Maire de Mantet, Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Président des Réserves Naturelles Catalanes, élu porte-parole de la mission inter-réseaux

Nous avons entendu beaucoup de choses positives lors de ces premières rencontres nationales.

Quelques points d'attention ont également été soulignés notamment sur le transfert des sites Natura 2000 exclusivement terrestres prévu dans le cadre de la loi 3DS, sur le besoin de simplifier l'accès aux financements et sur la nécessité de sécuriser les postes d'animateurs : les animateurs Natura 2000 ont besoin d'élus qui portent des messages politiques engagés sur la préservation de la biodiversité et, en retour, les élus doivent pouvoir s'appuyer sur les nombreuses compétences des techniciens pour animer et gérer les sites Natura 2000.



Nous avons bien noté le souhait de l'ensemble des participants de poursuivre ces échanges lors de prochaines rencontres nationales.

Dans ce cadre, nous souhaitons d'ores et déjà vous annoncer la tenue du premier congrès Natura 2000 des élus et animateurs, du 28 au 30 septembre 2022, dans le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Des rencontres régionales seront également prochainement organisées afin de favoriser l'ancrage territorial du dispositif et créer des réseaux de proximité qui permettront d'alimenter les réflexions au niveau national.

Je vous remercie pour ces échanges fructueux qui vont nous permettre d'avancer, au sein de la mission inter-réseaux, sur certaines thématiques et enjeux qui ont été mis en avant aujourd'hui.

### **Michaël WEBER – Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

Monsieur le Ministre, merci pour votre présence et bienvenue dans nos réseaux.

Je souhaiterais commencer par remercier Charlotte Meunier, Présidente de Réserves Naturelles de France, Christophe Lépine, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, avec lesquels nous avons construit ce portage ainsi que Louis Villaret, Président du Réseau des Grands Sites de France et sa directrice, Soline Archambault.

Merci également à Michel Delmas qui représentait les Conservatoires d'espaces naturels, à Audrey Coreau de l'Office Français de la Biodiversité, au ministère de la transition écologique, au ministère de la cohésion des territoires, à Aurélie Philippeau pour l'organisation de ces rencontres, aux intervenants, à l'animateur et enfin merci à Jean-Luc Blaise qui est le fédérateur de l'action menée en inter-réseaux.

Depuis de nombreuses années, nous souhaitons avoir une traduction politique, dans le bon sens du terme, du portage de Natura 2000 par les élus et des changements que nous avons vécu dans les territoires.

Lorsque nous avons reçu le soutien financier du ministère de la transition écologique, un des objectifs à atteindre était l'organisation d'un évènement qui rassemble les élus.

Donner la parole aux élus est extrêmement important et je pense que c'est ce qui a été fait aujourd'hui : nous avons entendu des intervenants qui ont partagé leurs expériences, qu'ils soient spécialistes ou non des sujets environnementaux, et qui en ont parlé avec sincérité, ce qui témoigne de leur attachement à leur territoire.

La question de la confiance accordée aux élus est également essentielle lorsque l'État leur transfère de nouvelles compétences.

Concernant Natura 2000, le résultat est positif malgré quelques petites imperfections : la prise en main de la politique par les élus locaux a effectivement facilité son appropriation dans les territoires et sa compréhension par les citoyens. L'alchimie qui existe entre l' élu, président de comité de pilotage, et l'animateur est également une des clés de réussite de



la politique Natura 2000 tout comme sa structuration sur une démarche contractuelle.

Je m'adresse à Monsieur le Ministre.

Je souhaiterais aborder le sujet de la dotation biodiversité pour laquelle vous avez été à l'initiative lorsque que vous étiez Président de la commission des finances à l'Assemblée nationale et que vous continuez à porter dans votre fonction actuelle.

Ce qui est intéressant, au-delà de son inscription dans d'autres aires protégées que Natura 2000, est qu'elle reconnaît les bénéfices apportés par les aménités rurales dans l'action publique.

L'élargissement de la dotation biodiversité prévu dans le cadre du projet de loi des finances 2022, actuellement soumis au débat parlementaire, constitue un message fort de soutien du Gouvernement pour encourager l'engagement des communes rurales dans les enjeux de préservation de la biodiversité.

Je souhaiterais également parler d'un sujet qui concerne les élus et qui est celui de l'obligation d'autofinancement pour les projets d'investissement portés par des collectivités territoriales ou des EPCI.

Un amendement a été déposé par le Sénat dans le cadre du projet de loi 3DS pour ouvrir la possibilité de déroger à ces obligations qui freinent l'engagement des collectivités dans la réalisation de projets ambitieux de restauration de la biodiversité en tant que maîtres d'ouvrage. Nous espérons avoir votre soutien lors de son examen à l'Assemblée nationale et ouvrir les discussions sur ce sujet.

Je vous remercie encore une fois toutes et tous ; et en particulier M. le Ministre pour sa présence aujourd'hui.

## 4.2. Discours de Joël GIRAUD, secrétaire d'État en charge de la ruralité

Je vous salue, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la directrice de l'OFB, Madame la Présidente Charlotte Meunier, Monsieur le Président Michaël Weber, Monsieur le maire de Mantet Jean-Luc Blaise, Michel Delmas ainsi qu'Aurélié Philippeau, coordinatrice de la mission.

Je suis très heureux de participer à ces rencontres en tant qu'ancien maire qui a créé le premier site Natura 2000 géré par une collectivité locale dans les années 90 (vallée du Fournel dans les écrins).

J'ai fait partie des quelques précurseurs qui ont souhaité appliquer dès le départ l'ensemble des directives européennes portant sur ce sujet. En commençant par expliquer à quoi correspondaient ces directives, ce réseau, ce qu'il pouvait apporter aux territoires en termes de gestion de la biodiversité et de ressources touristiques, nous avons réussi à attirer le regard des acteurs et des habitants vers leur patrimoine et à les sensibiliser sur sa richesse.

Après des années de débat sur la question de la préservation de la biodiversité, le changement climatique, dû à l'activité humaine, est aujourd'hui une réalité et ses effets tangibles sur la biodiversité s'observent dans tous les territoires.



Ce recul ne se fait pas partout de la même manière car les sites Natura 2000, par exemple, permettent d'endiguer cet effondrement de la biodiversité au moyen de mesures de gestion.

L'un des enjeux est que davantage de territoires soient couverts et qu'ils permettent ainsi de reconquérir de la biodiversité. Cela va dans le sens des annonces de ce gouvernement en matière d'augmentation des surfaces d'aires protégées.

La biodiversité joue un rôle central dans les territoires : elle est un facteur d'attractivité, de développement et d'identité. Au nom de cette identité, il faut la préserver et la développer.

Le rôle de l'État est d'accompagner les territoires dans leurs démarches, de les mettre en valeur, de leur donner des leviers et des cadres pour agir.

Il faut que la biodiversité s'inscrive dans une vision d'ensemble d'un projet de territoire. Les interventions des collectivités améliorent ou détériorent l'état de la biodiversité. Cette vision d'ensemble doit rentrer dans les mœurs et devenir spontanée.

En ce qui concerne la dotation biodiversité, mon idée était que les puits de carbone puissent être un élément fondateur des dotations de l'État comme cela existe dans d'autres pays.

En tant que rapporteur général du budget, je m'étais attaché à soutenir ces aménités rurales en créant une dotation biodiversité, qui a ensuite été progressivement renforcée avec des éléments certifiés (adhésion aux chartes de parcs nationaux par exemple).

Cette année, nous sommes arrivés à multiplier par deux la dotation biodiversité pour en faire une dotation à 20 millions d'euros dès l'entrée du projet de loi de finances, en englobant une baisse du taux de recouvrement du territoire communal par un site Natura 2000 à 50% et en englobant certaines communes de Parcs naturels régionaux.

Cette dotation biodiversité devait devenir une dotation d'aménités rurales et pour cela, il fallait qu'elle intègre des projets de territoire comme cela est le cas avec les Parcs naturels régionaux.

En 2022, 2 197 communes devraient pouvoir bénéficier de la dotation au titre de Natura 2000 (1 228 en 2021).

Un préciput a également été voté pour que les dotations puissent être significatives.

Cet élargissement est important car les Parcs naturels régionaux et les territoires recouverts par des sites Natura 2000 sont des territoires qui sont essentiellement ruraux, essentiellement habités, avec une très forte valeur patrimoniale et paysagère mais qui sont aussi des territoires fragiles. Il s'agit souvent de territoires avec une forte dévitalisation rurale ou avec des pressions touristiques fortes.

Concernant votre interrogation sur l'apport d'autofinancement, il ne m'est pas possible de me prononcer en l'absence d'arbitrage mais votre demande me paraît légitime et je la soutiendrai.

La loi 3DS adoptée par le Sénat renforce le pouvoir de police des maires en réglementant l'accès des personnes dans tout espace protégé pour lutter



contre l'hyper fréquentation qui conduit souvent à une forte détérioration des milieux naturels. Cette loi va également permettre le transfert de cette compétence aux EPCI.

La loi 3DS prévoit également le transfert des sites exclusivement terrestres aux régions (1540 sites). Demain, les collectivités vont œuvrer pour le compte des Régions et non plus pour le compte de l'État. Nous espérons par la même occasion que 100 % des sites soient pilotés par des collectivités territoriales.

L'État va conserver l'évaluation des incidences Natura 2000, ce qui va permettre davantage de complémentarité entre l'État et les collectivités territoriales.

Les collectivités seront chargées de la gestion et l'État du contrôle. C'est un gage de qualité que le contrôle soit exercé par une autre personne que le gestionnaire.

Les régions françaises arrivent à maturité et je ne suis pas inquiet concernant ce transfert car la biodiversité n'est pas un sujet clivant dans l'ensemble des régions.

Je reste entièrement à l'écoute de vos retours et de vos propositions pour faire en sorte que certaines choses soient améliorées si vous craigniez que les gardes fous actuels ne soient pas suffisants.

Quelques mots sur le programme avenir montagne. Je souhaite insister dans le cadre de ce programme sur les enjeux de l'itinérance et des sentiers de montagne. Le fait d'avoir mis dans ce programme un préciput biodiversité et itinérance permettra qu'il puisse répondre à vos besoins en ingénierie et en investissement. 650 millions d'euros sont prévus pour la relance et la résilience de l'écosystème touristique de la montagne.

Pour conclure, la biodiversité, l'eau, l'agriculture mais aussi les paysages de nos campagnes sont des atouts qui méritent d'être mieux connus, mieux valorisés et mieux protégés.

Avec leurs aménités rurales, nos territoires jouent un rôle déterminant et incontournable dans le paysage français et les communes sont à l'avant-garde pour protéger ces grands espaces naturels ou garantir la production de matières premières.

A l'heure où nous parlons, les dirigeants de ce monde sont à Glasgow pour la COP 26 et partout, les changements sont palpables, les appels des populations à agir sont chaque jour plus forts.

La France tient une responsabilité qui est historique et a un leadership diplomatique reconnu par toutes et tous. Les transitions seront longues et parfois difficiles et le Président de la République se bat pour obtenir des avancées les plus ambitieuses possibles.

Cependant, l'écologie et la protection de la biodiversité sont des combats collectifs et je crois que, ici, avec ceux qui les font vivre concrètement au quotidien, nous sommes aussi des éléments fondateurs de politiques nationales comme la COP 26.

Merci à toutes et tous pour le travail que vous réalisez.

